

L'ajournement

Le 8 octobre dernier j'ai notamment demandé pourquoi le gouvernement avait en quelque sorte enchassé dans la nouvelle entente de libre-échange avec les États-Unis le protocole d'entente de 1986 sur le bois d'oeuvre. La ministre m'a répondu qu'en dépit de la taxe sur le bois d'oeuvre, le secteur s'en tirait à merveille. Elle a parlé de niveau record pour la production et les bénéfices. Mais elle n'a pas tout dit.

• (1810)

De nombreuses scieries ont été contraintes, par suite directement de l'imposition de cette taxe de 15 p. 100, de fermer leurs portes. Elles ne fabriquaient que des montants et, je le reconnais, elles étaient des entreprises marginales. Ce qui n'empêche pas que des emplois ont été perdus et que des localités en ont souffert. Certaines d'entre elle se trouvait dans ma circonscription.

Cette taxe de 15 p. 100 à l'exportation a ajouté quelque 600 millions de dollars au prix de revient de notre bois d'oeuvre. Deux mois après l'imposition de cette taxe, la part du Canada dans le marché américain du bois d'oeuvre était tombé de 33 à 28 p. 100. Selon un article paru récemment dans un journal traitant du secteur forestier, le ministre d'État chargé des Forêts et Mines (M. Merrithew) aurait déclaré qu'en raison de la concurrence, le Canada n'avait guère de chance, à cause de ses prix, de récupérer la part qu'il a perdue du marché américain.

Si le secteur a bien fait dans certains endroits, c'est grâce à son efficacité, aux nouvelles techniques, à la disponibilité d'excellentes ressources, à la valeur réduite du dollar canadien par rapport au dollar américain, et à la forte demande aux États-Unis pour le produit d'excellente qualité que nous, au Canada, pouvons fournir. Même si le secteur s'en tire bien dans certains endroits, sa situation continue d'être précaire. Qu'advient-il si la demande fléchit, et tout porte à croire que la demande pour ce qui est de l'habitation aux États-Unis risque de diminuer par suite de la catastrophe à la Bourse et de la prudence des investisseurs? Qu'advient-il si, par suite de l'accord commercial avec les États-Unis, la valeur de notre dollar monte et cherche à atteindre celle du dollar américain?

Suite à l'imposition de la taxe de 15 p. 100, il a été décidé au départ ou bien de relever les droits de coupe dans les provinces où ils étaient faibles, ou d'adopter une sorte de taxe provinciale pour remplacer le droit à l'exportation. En Colombie-Britannique, les droits de coupe ont considérablement augmenté. Il convient toutefois de signaler aux députés que malgré cette augmentation, la taxe de 15 p. 100 est toujours en vigueur, bien qu'à titre provisoire. Le coût de la production de 1 000 pieds linéaires de bois est passé de 5 \$ à 80 \$ ou 90 \$.

J'ai dit que la taxe est en vigueur à titre provisoire. La ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney) est allée en Colombie-Britannique, où elle a rencontré les représentants de l'industrie. Ces derniers pensaient qu'elle annoncerait la levée immédiate de la taxe de 15 p. 100 puisque les droits de coupe augmentaient. Ce n'est pas le cas. La ministre a bien précisé qu'elle devait tenir des pourparlers à Washington avant qu'on puisse prendre une telle décision et je tiens à bien le signaler aux députés.

Dans l'intervalle, le ministre d'État chargé des Forêts s'entretient avec des représentants du Conseil des ministres des Forêts. Celui-ci a conçu un programme en vue de remplacer le

droit de 15 p. 100 par des taxes provinciales. Qu'a déclaré le ministre d'État chargé des Forêts au Conseil des ministres des Forêts? Il a dit que sur le papier, le plan paraissait réalisable et acceptable, mais qu'il était possible que l'industrie américaine du bois veuille maintenir les choses dans leur état actuel. Puis il a ajouté, toutefois, que l'on discutera des détails de ce plan avec les États-Unis d'Amérique dans deux semaines.

J'ai l'impression que nous commençons à modifier le processus de décision économique au Canada. On dirait qu'un nombre croissant de questions touchant les revenus tirés des ressources naturelles seront désormais tranchées non pas dans les capitales régionales de notre pays, ni à Ottawa, mais bien à Washington, D.C.

• (1815)

Je me demande, et je pose la question dans l'espoir que le secrétaire parlementaire trouvera une façon de me rassurer, si une nouvelle tendance se dessine au Canada selon laquelle notre politique de mise en valeur des richesses naturelles devra désormais être ratifiée par les États-Unis. Si, par comble, les États-Unis peuvent investir sans limites dans nos richesses naturelles, si nos décisions en matière de prix et de mise en marché sont prises aux États-Unis, j'ai l'impression, en tant qu'observateur et que participant de cet important débat sur le commerce canado-américain depuis ses tout débuts, que nous sacrifions au moins en partie notre souveraineté. Nous renonçons à une partie de notre autonomie. J'ai l'impression que les décisions relatives à notre bien-être économique seront confiées à des responsables et à des politiques américains.

Rien dans cet accord commercial ne peut aider l'industrie du bois d'oeuvre. J'ai demandé le même jour en guise de question supplémentaire si l'industrie des pâtes et papiers était en sécurité. La ministre a dit que je ne devrais pas avoir de crainte puisque nous avons maintenant un groupe binational. Que pourra faire pour nous ce mécanisme de règlement des différends? Nous protégera-t-il contre des lois commerciales américaines injustes? Pas du tout. Il pourra uniquement veiller à ce que la loi soit appliquée équitablement, de sorte que le Canada ne souffre pas d'un plus grand désavantage que d'autres. Certains experts ont dit que nous ne nous en trouvons pas mieux qu'auparavant, et le secrétaire parlementaire trouvera intéressant de voir ce que la firme Osler, Hoskin et Harcourt a dit dans une analyse préliminaire de l'accord commercial. Tout est préliminaire puisque nous ne disposons pas des détails de l'accord.

Je conclus sur la note suivante. Si ces nouvelles règles avaient été en vigueur au moment où les États-Unis ont soulevé l'année dernière cette affaire de subvention pour faire obstacle aux exportations de bois d'oeuvre canadien, le mécanisme proposé n'aurait pas valu aux exportateurs canadiens un résultat différent de celui que nous avons connu. Je soutiens que le groupe binational n'est pas la solution aux problèmes de l'industrie comme la ministre l'a laissé entendre dans sa réponse.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je regrette de ne disposer que de trois minutes pour répondre à certaines allégations sans aucun fondement que le député vient de faire.

M. Penner: Tâchez de préciser.